



Vice caché sur véhicule occasion

Par **Chrisaly**, le **16/03/2012** à **15:18**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule d'occasion chez Audi en août 2009. plusieurs dysfonctionnements électroniques sont apparus au fil des premiers mois d'utilisation mais le concessionnaire m'a toujours dis que ce n'était pas grave et qu'on ne pouvait rien y faire...

En septembre 2011 j'ai du faire changer les 4 pneus car ils étaient plus usés à l'arrière qu'à l'avant, le garage qui à effectué le changement des pneus m'a dit qu'il pensait que le véhicule avait du être accidenté, j'ai posé la question au concessionnaire qui m'a répondu que non.

En février 2012 j'ai amenée la voiture passer le contrôle technique, ils m'ont, cette fois ci, affirmé que le véhicule avait été accidenté et que les différents problèmes électronique (3 changements d'injecteurs pompes, commandes au volant défailantes, autoradio s'arrête sans raison) et que les roues s'usaient plus à l'arrière qu'à l'avant à cause du châssis qui aurait bougé lors de l'accident.

Puis je faire annulé la vente ou faire changer le véhicule contre un modèle équivalent ?